



Paris, le 8 juin 2021

Le 29 juin, la justice ouvre ses portes aux citoyens !

Depuis plusieurs semaines, les mises en cause de la Justice vont bon train. Il est toujours infiniment commode, pour ceux en responsabilité ou qui aspirent à le devenir, de pointer du doigt son fonctionnement ou ses dysfonctionnements pour expliquer tous les maux de la société.

Nous, fonctionnaires de greffe, avocats, magistrats, participons quotidiennement à l'œuvre de justice. Nous constatons le fossé entre nos diagnostics sur les mesures qu'il conviendrait de prendre afin de rendre une justice de qualité, respectueuse des droits des parties et de la défense, dans des délais raisonnables, et les réformes qui s'accumulent, sans cohérence, imposant des réorganisations continues que les juridictions ne sont plus en mesure d'absorber.

Chaque citoyen a un avis sur la justice. Tous n'ont pas été amenés à pousser la porte d'un tribunal. Mais tous sont potentiellement concernés, dans leurs droits et leur vie quotidienne, par les choix qui sont faits pour le fonctionnement de la justice.

Si demain, comme le proposent certains, la justice ne vérifie plus que les preuves sont établies contre une personne avant qu'elle ne soit condamnée, tous les citoyens seront soumis au risque de l'arbitraire.

Si demain, rien n'est fait pour donner à la justice des moyens dignes d'une démocratie, chaque citoyen licencié, en conflit avec un voisin, ou en instance de divorce continuera à attendre des mois voire des années qu'une décision soit rendue - trop tard, bien souvent, pour être utile.

Les moyens de la justice sont notoirement insuffisants, les fonctionnaires de greffe croulent sous les piles de dossiers, leurs vacances de postes ne sont que rarement comblées. Ils sont pourtant garants de la procédure et des droits des citoyens. Le recrutement récent, massif et précipité de contractuels à durée déterminée, qu'il faut former à des tâches techniques, ne peut répondre au manque endémique de personnels.

La justice française est parmi les derniers de la classe européenne au regard du budget par an et par habitant. Le nombre de fonctionnaires de greffe, de juges et de procureurs est également parmi les plus bas au sein du Conseil de l'Europe.

Loin des idées reçues et des jugements à l'emporte-pièce, nous souhaitons collectivement donner à voir le fonctionnement de la Justice, afin que chacun s'informe directement. **C'est ce qui nous a poussé à préparer depuis quinze jours une journée « Justice portes ouvertes » pour proposer à tous les citoyens qui le souhaitent de venir nous rencontrer, le 29 juin prochain, en passant la porte de leur tribunal.**

Fonctionnaires de greffe, avocats, magistrats, viendront à leur rencontre, selon des modalités pratiques qui seront communiquées localement par chaque juridiction, pour les orienter vers les audiences publiques auxquelles ils pourront assister, et répondre à toutes les questions qu'ils se posent sur leur justice. Pour que chaque citoyen puisse dire demain : « notre justice ».